

ARRÊTÉ n° 2017/C028

**PORTANT REINSCRIPTION SUR
LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE DE :**

**TECHNICIEN TERRITORIAL
(Catégorie B)**

**Spécialité « Ingénierie, Informatique et
Systèmes d'information »**

Après réussite aux concours

SESSION 2014

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n°2013/C023 du 2 août 2013 portant ouverture de la session 2014 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie de Technicien territorial, dans la spécialité Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n°2014/C018 du 1^{er} avril 2014 portant composition du jury des concours externe, interne et de 3^{ème} voie de Technicien territorial, dans la spécialité Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information au titre de la session 2014,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne n°2014/C027 du 4 juillet 2014 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Technicien territorial, dans la spécialité Ingénierie, Informatique et Systèmes d'information après réussite aux concours externe, interne et de 3^{ème} voie au titre de la session 2014,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits pour une quatrième année, à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018, sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, après réussite aux concours organisés au titre de la session 2014, **7 lauréats** dont les noms suivent :

→ EXTERNE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - VILLE
BOURDELLE	Nicolas	07/07/1985	SOYAUX	940 rue Lucien Deschamps	16430 CHAMPNIERS
BRICE	David	06/03/1985	BORDEAUX	(*)	
BUGEAUD	David	05/07/1984	PERIGUEUX	Pont de Campagnac	24200 SARLAT
CONDOM	Florent	24/06/1989	SAINT GEORGES DE DIDONNE	26 Rue Robert Giraud	17300 ROCHEFORT SUR MER
HENNINGER	Danny	12/02/1975	ESSEY-LES-NANCY	4 Rue René Desmaison	24750 BOULAZAC
MITTAU	Adrien	30/06/1983	LIBOURNE	322 rue de Bègles	33800 BORDEAUX

(*) n'a pas autorisé le Centre de Gestion à communiquer ses coordonnées personnelles.

Nombre de lauréats : 6

→ 3^{ème} CONCOURS

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	CP - VILLE
BOUCHENOIR	Nicolas	21/04/1975	POITIERS	32 bis rue du Vignault	86190 FROZES

Nombre de lauréat : 1

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, sera transmise à Madame la Préfète de la Vienne.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 13 juillet 2017,

Le Président




Edouard RENAUD

AR PREFECTURE

086-288600232-20170713-20170713_C028-AR
Regu le 13/07/2017